Publications des départements et des offices de la Confédération

Conseil national Résultat de l'élection de remplacement de 2001 dans le canton d'Obwald

Le canton d'Obwald n'ayant qu'un seul siège au Conseil national, la retraite du conseiller national Adalbert Durrer a entraîné une élection de remplacement (art. 51 et art. 47, al. 2, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques; RS 161.1).

Se fondant sur l'art. 53a, al. 4, de la loi cantonale sur les votations (LB XXIII 407), le Conseil d'Etat, par décision du 28 août 2001, a proclamé élu tacitement:

Canton d'Obwald

Nombre des sièges: 1

Name	geb.	Beruf	Heimatort	Wohnort
Nom	né	Profession	Lieu d'origine	Domicile
Cognome	nato	Professione	Luogo di origine	Domicilio

Christlichdemokratische Volkspartei (CVP)

Est élu:

1	Imfeld Adrian	1954	lic. oec. HSG/	Lungern	Sarnen
			dipl. Wirtschaftsprüfer		

11 septembre 2001

Chancellerie fédérale

4634 2001-1846